

7/16.1 (s.d.)

V-Bo

ETATPRIORITE  
 AMBASUISSE  
 HANOI

BERNE, LE 26.7.1979

34 HHHHH

I. VOUS SIGNALONS QUE VICE-MINISTRE PHAN HIEN (X) A EU A SA DEMANDE ENTRETIEN AVEC CONSEILLER FEDERAL FURGLER VEILLE CONFERENCE GENEVE SUR REFUGIES. X A DECLARE QUE SON PAYS CONCEVAIT CONFERENCE SOUS L'ANGLE HUMANITAIRE ET QU'IL ETAIT PRET A DEVELOPPER COOPERATION AVEC HCR CECI DANS LE SENS MEMORANDUM ACCORD ACTUEL. X A DECLARE QU'IL NE S'OPPOSAIT PAS A DEPARTS QU'IL ATTRIBUE A INQUIETUDE POPULATION D'ORIGINE CHINOISE A LA SUITE CONFLIT SINO-VIETNAMIEN AINSI QU'A REFUS CERTAINES COUCHES POPULATION DE PARTICIPER A RECONSTRUCTION PAYS. RESPONSABILITE EXODE ACTUEL DOIT DONC ETRE ATTRIBUEE A ETATS-UNIS ET A CHINE. CES DEUX DERNIERS PAYS DONT X PARLE AVEC AMERTUME SERAIENT AINSI QU'AUSTRALIE PARFAITEMENT EN MESURE D'ACCUEILLIR LES REFUGIES VIETNAMIENS.

II. X CRITIQUE SUSPENSION AIDE ROYAUME-UNI ET ALLEMAGNE FEDERALE. CELA NE PEUT SELON LUI QUE PROVOQUER AGGRAVATION TENSIONS. APPRECIE LE FAIT QUE SUISSE NE PRATIQUE PAS UNE TELLE POLITIQUE. IL N'A FAIT LORS ENTRETIEN AUCUNE REFERENCE A MANIFESTATIONS ANTI-VIETNAMIENNES GENEVE.

III. VISIBLEMENT X ETAIT CONSCIENT ISOLEMENT VIETNAM A LA VEILLE CONFERENCE GENEVE. IL ARRIVAIT DE MOSCOU. A EU AUSSI ENTRETIENS AVEC MINISTRE BLIX.

IV. LORS ENTRETIEN CONSEILLER FEDERAL FURGLER A RELEVÉ IMPORTANCE RESPECT DROITS DE L'HOMME, NOTAMMENT DROIT A L'EMIGRATION. A INSISTE LORS DECLARATION SUR LE FAIT QU' 'AUCUN ETAT N'A LE DROIT DE SE DEBARRASSER D'UNE PARTIE POPULATION'. POMETTA

AFFETRA